

**SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2019**

FB/LN/CJ n° 2019/12

Objet de la délibération :**OBJET****Cession de l'immeuble situé
15-17 rue du Grand Pont****NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**Présents : **24**Pouvoirs : **01**Votants : **25**Date de la convocation :
29/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 novembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absente excusée :

VAN CAPPEL Nathalie, pouvoir à MARCHAND Isabelle

Absents :

MARCHAND Jean-Paul, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN



Le Conseil municipal,

VU les articles L2241-1 et suivants du Code de Général des Collectivités Territoriales qui disposent que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

VU la délibération du 17/06/2019 autorisant Monsieur le Maire à solliciter l'avis des Domaines pour les biens sis 15-17 rue du Grand Pont, cadastrés section AD 245 et 246, d'une superficie totale de 1 058 m²,

VU la délibération du 9/09/2019 approuvant le cahier des charges relatif à la vente par soumission cachetée,

CONSIDERANT l'estimation du service des Domaines datant du 19/07/2019 fixant la valeur vénale du bien à 216 000 €,

CONSIDERANT le dépôt de quatre propositions ;

CONSIDERANT l'ouverture des plis et l'analyse des offres effectuées par la Commission Aménagement Urbain/Urbanisme, l'Adjointe aux Finances et au Patrimoine, et l'Adjointe à l'Environnement et au Développement durable effectuée le 18/10/2019,

CONSIDERANT que le choix de la Commission s'est porté sur la pharmacie FRANC, pour la qualité du projet,

CONSIDERANT la proposition au prix de 250 000 €.

Sur l'exposé présenté,



2019-243

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des votants,

Ne prennent pas part au vote : B. ESTAMPE, I. MARCHAND, N. VAN CAPPEL, pouvoir à I. MARCHAND, R. HAMARD, D. METRAL-CHARVET.

VOTANTS : 20	POUR : 20	NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 5	CONTRE :
-----------------	--------------	--	----------

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant :

- **A CEDER** les biens sis 15-17 rue du Grand Pont, cadastrés section AD 245 et 246, d'une superficie totale de 1 058 m², au prix de 250 000 € à la pharmacie FRANC,

- **A CONFIER** la rédaction de l'acte à intervenir à Maître LANGUEDOC, notaire à Epernon, tous les frais étant pris en charge par l'acquéreur.

- **A LE SIGNER**

- **A PRENDRE** toute disposition nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et Délibéré à Epernon, le 4 novembre 2019
Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191104-D2019_11_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2019

Publication : 06/11/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.